Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260305-260305_6-DE

MAIRIE DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Délibération n° : 260305_6
Classification : 8.8 Environnement
Objet : Convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le vingt-cinq février 2026 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de seize à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL, Maire, Sami OSMANE, Delphine NOBILET, Aurélie THEMEZE, Adrien NOEL, Maires-Adjoints Philippe MANDON, Patricia BENIS, Cécile CHAMBON, Sylvie VETTIER, Hélène BOUNIOL, Stéphane DEREDEC, Véronique ARBID, Delphine GUTIERREZ, Anthony ROCHARD, Vincent DAUNAY Nathalie TRUET, Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix-sept.

EXCUSE : Hervé TESSIER Conseiller municipal a donné pouvoir à Annabelle QUENTEL.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie THEMEZE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le projet de convention proposée par le Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la Convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif d'une durée de 3 ans,

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame La Maire à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

La Maire,